

Plaines communales 2020

Rochefort & Han-sur-Lesse

Règlement d'Ordre Intérieur

Responsable : CORMAN Mélanie – 0477/18.31.64

Adresse e-mail : melanie.corman@lafarandole.be

Sous agrément de l'ONE, *La Farandole* coordonne les sites des plaines communales de Rochefort (École du Centre, rue de l'Église 2 « *en bas* ») et Han-sur-Lesse (École communale de Han-sur-Lesse, rue Joseph Lamotte, 3) **du 13 juillet au 14 août 2020.**

Le **thème du projet pédagogique 2020-2022** est « **Contes et légendes** ». Afin d'en savoir plus, nous vous invitons à consulter le projet pédagogique qui est téléchargeable sur notre site www.lafarandole.be. Vous aurez également l'opportunité de le feuilleter librement à l'entrée de chaque site de plaines.

Nous accueillons les enfants de 4 ans accomplis jusqu'à 12 ans. Tout enfant inscrit bénéficie de la couverture d'une assurance prise en charge par la Ville de Rochefort.



REMARQUE IMPORTANTE À PROPOS DES INSCRIPTIONS

*Dès cette année, les enfants ne pourront participer aux plaines de Rochefort et Han-sur-Lesse que s'ils sont préinscrits. En effet, les inscriptions (choix des dates et du site), ainsi que les paiements doivent être effectués pour le **30 juin** au plus tard.*

Au-delà de cette date, aucune inscription ne sera prise en compte.

1. Les inscriptions

Afin de prendre connaissance des modalités d'inscription, veuillez lire attentivement la première page.

Voici comment inscrire votre (vos) enfant(s) aux plaines :

Vous pouvez dans un premier temps **nous contacter par téléphone ou par e-mail** en précisant l'âge de l'enfant, ses dates de participations, et le site sur lequel il souhaite participer (Han-sur-Lesse ou Rochefort). **Dès la première demande, l'enfant est préinscrit.** Veillez à « bloquer » les dates de participation de l'enfant assez rapidement, car pour des normes d'encadrement, nous ne pouvons pas dépasser un nombre précis d'enfants inscrits sur chaque site. C'est pourquoi, les parents qui confirment leurs dates le plus tôt possible sont avantagés.

Nous privilégions la transmission des documents par e-mail. Toutefois, nous pouvons faire exception pour les personnes qui n'en ont pas la possibilité. Dans ce cas, nous pouvons vous les envoyer par courrier. **Les documents remplis et signés peuvent être remis au responsable jusqu'au 30 juin 2020 inclus.**

Lors de votre demande d'inscription, nous vous invitons à remplir une **Fiche santé**. Dans celle-ci, il vous est clairement expliqué la procédure suivie en cas de souci de santé particulier. N'oubliez pas de nous communiquer tout changement dans l'éventuelle médication de votre enfant. **Nous ne pouvons administrer des médicaments uniquement via l'accord d'un médecin.** Veillez donc à nous transmettre un certificat médical dès le premier jour des plaines si votre enfant doit suivre un traitement spécifique.

Lors de diverses activités proposées, nous prenons des clichés souvenirs. Nous vous demandons l'autorisation de diffuser ces images dans différentes circonstances.

Pour les papiers de remboursement ou tout autre document administratif adressez-vous à la personne responsable dès que possible, ou au coordinateur présent sur place dès le premier jour de plaines.

Nous restons à votre disposition pour toute éventuelle question concernant les inscriptions. N'hésitez pas à nous contacter en cas de doute ! (Cf. coordonnées de la personne responsable en page 1)

2. Équipes encadrantes

Rappel des normes d'encadrement ONE

- 1 animateur pour 8 enfants de – de 6 ans
- 1 animateur pour 12 enfants pour les + de 6 ans
- Sur chaque site, 3 animateurs doivent être brevetés

Pour les enfants extraordinaires (cf. « Accueil des enfants à besoins spécifiques »)

- 2 animateurs pour 3 enfants porteurs d'un handicap dit « lourds »
- 1 animateur par tranche entamée de 3 enfants porteurs d'un handicap dit « léger »

Tableau reprenant la répartition des équipes sur chaque site

ROCHEFORT	HAN-SUR-LESSE
Un(e) coordinateur/trice (<i>membre Farandole</i>)	Un(e) coordinateur/trice (<i>membre Farandole</i>)
<i>Il/Elle a en charge la cohésion de l'équipe encadrante, la responsabilité et la mise en place du projet pédagogique, le contact avec les parents, la logistique et la gestion des conflits. Il/Elle accompagne les animateurs dans leur évaluation et s'occupe du travail administratif au sein de la plaine (inscriptions, caisse, activités culturelles ...)</i>	
8 animateurs	5 animateurs
Le rôle de l'animateur : <ul style="list-style-type: none">✓ <i>accueillir les enfants dès leur arrivée (à partir de 8h)</i>✓ <i>prendre en charge le groupe qui lui est attribué</i>✓ <i>concevoir des activités répondant aux besoins des enfants et en accord avec les aux objectifs des centres de vacances imposés par l'ONE (le développement physique de l'enfant, la créativité, l'intégration sociale et l'apprentissage de la citoyenneté).</i>✓ <i>participer de manière active aux activités qu'il a préparées en équipe</i>✓ <i>surveiller attentivement les moments de jeux libres (en intérieur ou en extérieur)</i>✓ <i>veiller à l'hygiène des enfants</i>✓ <i>créer un cadre calme et serein pour la collation et les repas</i>✓ <i>surveiller la sieste en respectant le temps de repos de l'enfant</i>✓ <i>être présent pour l'enfant qui est en demande : évaluer ses besoins</i>✓ <i>veiller au bien-être de l'enfant au sein du groupe</i>✓ <i>adopter un langage respectueux envers l'enfant</i>✓ <i>communiquer et s'organiser en équipe</i>✓ <i>transmettre toute information utile au coordinateur présent sur le site</i>	

3. L'organisation des groupes

À Rochefort, vu le nombre souvent élevé d'enfants participants aux plaines, nous avons décidé de les répartir par tranches d'âges :

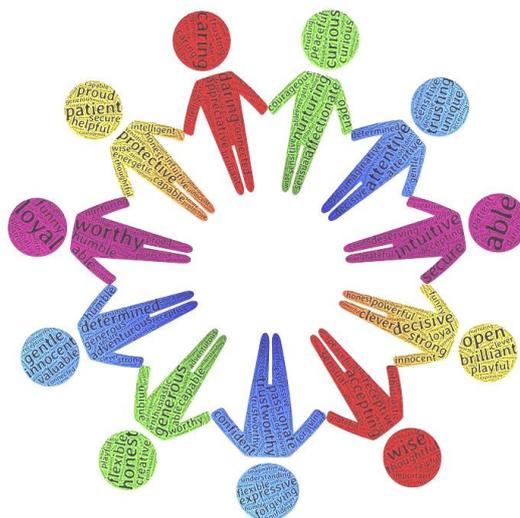
- ▶ Les 4 - 5 ans (les *Koalas*)
- ▶ Les 6 - 7 ans (les *Zèbres*, les *Gazelles*)
- ▶ Les 8 - 9 ans (les *Castors* ou les *Ornithorynques*)
- ▶ Les 10 - 12 ans (les *Kangourous*)

Remarque : les groupes ne sont pas figés, il est possible que l'enfant intègre un groupe d'une tranche d'âge différente après appréciation du/de la coordinateur/trice, des animateurs et de l'enfant lui-même.

À Han-sur-Lesse, les enfants étant moins nombreux, les activités se déroulent en un seul groupe.

Nous insistons sur les valeurs de respect et du vivre ensemble

Les plaines de vacances sont un lieu de rencontre où l'on apprend à vivre ensemble dans la bonne humeur tout en se respectant, tant par le comportement que par le langage. Tout comportement posant question sera discuté en équipe. La décision de solutions éventuelles sera avalisée par le/la coordinateur/trice présent(e) sur le site. L'enfant sera invité à évaluer son comportement à l'aide d'une fiche de réflexion prévue à cet effet.



4. Accueil des enfants à besoins spécifiques

« L'enfant en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques est d'abord un enfant avec ses envies, ses projets, ses compétences, ses joies et ses peines, sa manière de s'attacher, de vivre en groupe. Lui aussi recherche des relations épanouissantes et souhaite établir des liens d'amitié avec d'autres enfants. »¹

Depuis 2018, nous accueillons des enfants à besoins spécifiques ou en situation de handicap : *les enfants extraordinaires*.

L'enfant à besoins spécifiques est un enfant dont l'accompagnement doit être adapté selon ses caractéristiques et ses besoins, tout en favorisant son intégration au sein du groupe.

Pour des raisons d'organisation et d'encadrement, nous ne pouvons pas accueillir plus de deux enfants extraordinaires par semaine (Cf. « *Équipes encadrantes : rappel des normes ONE* »).

Il est impératif de prévenir dès les préinscriptions si l'enfant doit être pris en charge selon des besoins spécifiques. Dans ce cas, la personne responsable des plaines doit convenir d'un entretien avec les parents afin d'évaluer les besoins de l'enfant, déterminer si les infrastructures sont adaptées pour lui et voir s'il y a des éventuels aménagements à mettre en place.

Cet entretien est obligatoire. Il est vivement conseillé que l'enfant soit également présent afin qu'il ait un premier contact avec la personne responsable des plaines. Un carnet de route est à remplir entièrement par les parents, de préférence lors de l'entretien même. Il est ensuite directement mis à disposition des animateurs.

Un rappel, ainsi qu'un échange « questions/réponses » sur l'accueil des enfants extraordinaires est organisé lors des journées de préparation « pré-plaines », entre le responsable des plaines, les coordinateurs et les animateurs.

¹ Momesensanté.be : « 8. INCLUSION DES ENFANTS AYANT DES BESOINS SPECIFIQUES OU EN SITUATION DE HANDICAP. 8.2 L'importance des mots » ; 2^{ème} §. http://www.momesensante.be/pdf/momes_en_sante_part_8.pdf

5. Tarifs et modalités de paiements

Pour les enfants répondants à l'une des conditions suivantes :

- Résidence dans la commune de Rochefort
- Fréquentation d'une école de la commune Rochefort
- Parents travaillant dans la commune de Rochefort

Le montant de la cotisation s'élève chaque semaine à :

- 35€ pour le 1^{er} enfant
- 30€ pour le 2^e enfant
- 20€ à partir du 3^e enfant

Pour les enfants n'entrant dans aucune des conditions ci-dessus, la cotisation s'élève à 40€ par semaine.

Le paiement est à effectuer sur le compte PLAINES :

BE05 7320 5069 4675

avec pour communication

« NOM Prénom de l'enfant - plaines 2020 (préciser le site) + dates »

REMARQUES IMPORTANTES Á PROPOS DES PAIEMENTS

- Les inscriptions doivent impérativement être effectuées avant les plaines (au 30 juin 2020 au plus tard), ainsi que les paiements également.
- Les documents concernant les remboursements** de la mutuelle, contributions et autres sont disponibles sur chaque site de plaines. N'hésiter pas à les réclamer auprès du responsable des plaines (voir coordonnées en *Page 1*).
- Il existe des services pouvant prendre en charge le paiement de la cotisation** tels que le Service de l'Aide à la Jeunesse ou le CPAS.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire concernant les inscriptions, les paiements et les remboursements. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter au 084/36.75.85 ou au 0477/18.31.64 tous les jours de la semaine entre 13h et 16h

6. Horaires

Voici l'horaire d'une journée type

Dès 8h : garderie de 8h à 9h, accueil animé avec les accompagnants.

A partir de 9h : rassemblement tous les lundis (répartition des groupes par tranches d'âges pour Rochefort).

De 9h30 à 10h30 : premières activités encadrées par les animateurs.

De 10h30 à 11h : collation.

De 11h à 12h : reprise des activités.

De 12h à 12h30 : dîner.

De 12h30 à 13h : sieste ou moment relaxant, puis jeux libres.

De 13h30 à 14h30 : reprise des activités.

De 14h30 à 15h : goûter.

De 15h à 16h : fin des activités de la journée.

Retour des enfants à partir de 16h.

De 16h à 17h : garderie du soir.

Les activités préparées par les animateurs débutent entre 9h et 9h30. Tous les lundis, un rassemblement est obligatoire dès 9h afin que le coordinateur présente les animateurs de la semaine aux enfants, mais aussi pour donner un aperçu du thème et comment il sera abordé pendant la semaine.

À Rochefort, nous effectuons chaque lundi la répartition des groupes par tranche d'âges pour chaque enfant. Il est possible de venir rechercher ses enfants à partir de 16h, les activités se terminant généralement un peu avant cette heure. S'il est impossible pour les parents de venir rechercher son (ses) enfant(s) en fin de journée, il peut exceptionnellement participer aux temps libres qui se déroulent jusqu'à 17h.

Les enfants repartent exclusivement avec les personnes mentionnées dans la fiche d'inscription sauf cas de force majeure et si le coordinateur est prévenu au plus tard le matin même.

ATTENTION

Nous constatons chaque année des retards répétés et anormalement longs, nous vous demandons d'être ponctuels pour reprendre vos enfants : **l'heure limite de départ est 17h00**. Au-delà de cette heure, nous vous réclamerons une participation financière s'élevant à 15€ par quart d'heure.

7. Avis aux enfants

- ✘ Il est **strictement interdit** d'amener des jeux personnels, des GSM, des appareils photos ou tout autre objet de valeur.
- ✘ Il est indispensable pour les enfants de se munir de **vêtements adaptés** aux activités proposées et à la météo, ainsi que d'un **pique-nique**.
- ✘ Les collations et boissons saines telles que de l'eau, des fruits, des tartines,... sont privilégiées (pas de soda, ni de sirop). Les **repas à réchauffer ne sont pas autorisés** (nous n'avons pas le matériel adéquat sur place).
- ✘ Soyez également attentifs à inscrire le nom de vos enfants sur le matériel lui appartenant afin d'éviter tout malentendu. Les objets oubliés seront mis de côté par l'équipe. Veuillez à les réclamer avant la clôture des plaines.
- ✘ Veuillez à munir l'enfant d'une casquette et de crème solaire en période de forte chaleur.

REMARQUE

Afin d'éviter tout *quiproquos* concernant la présence de chaque enfant, une fiche devra chaque jour être signée par un des parent, ou tuteur. Cela à l'arrivée de l'enfant sur le site de plaines et à sa sortie. Cette fiche sera présente à l'entrée, non loin du coordinateur du site. Une liste par ordre alphabétique des enfants préinscrits, vous sera présentée. Il vous sera simplement demandé de signer à côté du prénom de votre (vos) enfant(s).



8. Avis aux animateurs

- ▶ Le secret professionnel est imposé à toute l'équipe
- ▶ Les membres de l'équipe d'animation sont placés sous la responsabilité et l'autorité du/de la coordinateur/trice de plaines.
- ▶ La présence de l'ensemble de l'équipe d'animation est obligatoire **chaque lundi matin dès 8h00**. Cette présence rassurante pour les enfants et leurs accompagnants, servira également à la préparation du matériel et des locaux. Le lundi, les heures de garderie seront réparties le plus équitablement possible entre les membres de l'équipe. Chacun veillera à y participer.
- ▶ Les membres de l'équipe d'animation doivent comprendre que le déroulement de la journée n'est pas figé mais doit s'adapter au rythme des enfants. Bien qu'un encadrement et une certaine discipline soient indispensables, gardons à l'esprit que les vacances sont un moment d'amusement et de détente.
- ▶ Les pauses se prennent de manière à avoir toujours plusieurs personnes auprès des enfants, en concertation avec le reste de l'équipe.
- ▶ Fumer n'est en aucun cas permis sur le site des plaines, veillez à trouver un endroit suffisamment éloigné et hors de vue des enfants. Attention à la durée de ces pauses !
- ▶ L'utilisation du GSM est limitée aux temps de pauses. Le reste du temps, le GSM est en silencieux et ne peut être consulté qu'en cas de réelle urgence.
- ▶ Les collations et les repas se prennent ensemble et donnent l'occasion aux différents groupes de se retrouver pour un moment convivial et chaleureux. Néanmoins, les membres de l'équipe d'animation restent vigilants afin qu'il n'y ait pas de débordement durant ces moments. Ainsi, plutôt que de réserver une table aux animateurs, ceux-ci se joignent aux tables des enfants.
- ▶ Les animateurs seront chargés de veiller à la propreté des locaux lors de la reprise de chaque activité ainsi qu'à la fin de la garderie afin que les locaux soient prêts et en ordre le lendemain matin.
- ▶ Enfin, une évaluation est prévue chaque vendredi avec le coordinateur. Celle-ci à pour but de partager le ressenti de chacun sur la semaine écoulée ainsi que de corriger ou encourager l'implication de chaque membre de l'équipe dans le projet.

Toutes ces mesures sont le fruit d'un travail d'équipe mûrement réfléchi. Nous espérons que ces plaines 2020 seront riches et épanouissantes pour chaque enfant, ainsi que pour tous les animateurs.

À bientôt !

L'équipe Farandole